

Image not found or type unknown



Retenue de garantie, marchés de fourniture de biens et services

Par **Laure_old**, le **28/04/2008** à **11:24**

Bonjour,
La loi du 16 juillet 1971 réglementant les retenues de garantie en matière de marchés de travaux limite les retenues de garanties à 5% du montant des travaux.
Mais savez-vous comment est réglementée la retenue de garantie pour les marchés de fourniture de biens et services? Peut-on prévoir une retenue de garantie supérieure à 5% du marché?
Merci pour vos réponses!